









alt n° 8

Repar

~~162 33~~

Sur 1 retour de pilier sur les fonts  
Baptismaux 4 panneaux couchés en bois de  
pinne à la cue 3 couches en richampissage  
De 101 + 0 48 produit 2 40 sup à 2 3/4 le  
metres en règlement

2 40

~~2 3/4~~

f 40

f 40

Le champ d'encadrement en colonis à  
la cue idem en richampissage De 10 72  
De pourtour à 0 ff

10 72

~~10 4/5~~

f 90

f 82

au 4<sup>e</sup> pilier près le banc d'œuvre  
fait un échantillon à la cue en panneau  
comme dessus sur un piedroit De 4 60 +  
0 20 vaut

~~4 7/8~~

2 00

Carrés des bases de colonnes couchés  
en vermillon à la cue idem en richampissage

Sur 8 bases de colonnes ch 1 8 14 80

Sur bases des 2 piliers sur transept

ch 3 01

Sup 20 82

20 82

~~20 4/5~~

11 4/5

9 37

Les 20 colonnes en vers frottés à  
nouveau au draps

Côté droit

1 de 4 30 + 1 12 4 82

1 de 4 28 + 1 23 5 26

1 de 4 06 + 1 24 5 03

1 de 4 23 + 1 22 5 16

1 de 4 14 + 1 25 5 18

1 de 4 11 + 1 24 5 10

1 de 4 12 + 1 23 5 07

1 de 4 10 + 1 25 5 13

1 de 4 11 + 1 23 5 06

1 de 4 13 + 1 26 5 20

51 01

~~184 83~~

- 21 59



Att. n° 8

Reparts — 1.01

Côté gauche

1 de 4.11 + 1.12	4.65
1 de 4.13 + 1.23	4.23
1 de 3.86 + 1.23	4.77
1 de 3.82 + 1.24	4.74
1 de 3.84 + 1.22	4.68
1 de 3.80 + 1.23	4.67
1 de 3.77 + 1.23 moins 1.32 + 0.40 reste	4.07
1 de 3.88 + 1.23 moins idem reste	4.23
1 de 3.90 + 1.22	4.76
1 de 3.96 + 1.06	4.20

4 617  
0 526  
4 074

4 778  
528  
4 244

Sup<sup>n</sup> — 96.99

De peintures polies au drap — 96.99

Att. n° 4

Les 2 grands piliers à faisceaux de colonnes à gauche et à droite en entrant au chevet grattés à ref d'une manière extraordinaire à l'aide de petits fers.

Détail d'un :

11.61 de haut + 0.07 de ref	11.07
2 champs de chaque côté en ref	=
1.66 + 1.48 de haut réduit	3.04
3 colonnettes de 11.96 + en ref 1.39	16.62
1 socle sur côté extérieur de 0.54	
+ 0.15	0.08
Toutes 0.32 + 0.11 réduits	0.07
	47.82

A Pieds

au bas de grosses colonnes espais  
De balustrades 0.89 + 0.11 — 0.13

Reste — 47.69

à 0.40 prix en règlement — 19.08

19.08

20  
20 20 — 19 10

216 93 — 19 10



Repoints — 19.08

Même superficie d'embitation à la cire chauffée 1 couche de blancs idem au tampon rebouché et 2 Couches de ton de pierres à la cire dans 1 en taupant de 1 en lissant 47 69 à f<sup>co</sup> pour en règlement — 238.45

2 Colonnes sous l'arc doubleau lésinées et en ton de pierres à la cire 2 Couches de H. 10 de haut + sur 0 90 prod<sup>o</sup> 10 3<sup>o</sup> Sup<sup>o</sup> à 4<sup>o</sup> le mètre — 13 35 47 35

Les gorges au dessus des chapiteaux Couchées en vermillon pur à la cire 2 Couches sur — 1.67

Les intérieurs de 4 tailloirs en vers à la cire 2 Couches sur — 1 80 — 7 47 à 4<sup>o</sup> le mètre — 3 36 4.11

Les faces de tailloirs dorées en or jaune fin sur 2 Couches de tinte dures, 1 couche de vernis gomme laque de 1 de miction sur 0 79 + 0 073 — 0 877

Astragale 1 of + 0 147 — 0 144 Sup<sup>o</sup> — 0 2121 à 23<sup>o</sup> 30 le mètre — 07

Produit d'un faisceau de Colonnes — 279 21 279 21 279 21 279 21 L'autre faisceau de Colonnes idem — 279 21 279 21

Nettoyage des chapiteaux employé 6/10 de journées — 6/10

1109

558-42

781 41



alt n° 9

Reposés	—	6/10						
Rebouchage au plâtre des colonnes	—							
4 journées 2/10	—	1 2/10						
Balayage des échafauds	—	6/10						
Enf	—	2 4/10	2 4/10		4 80	<del>11 52</del>		11 52

Buffet d'Orgues.

Les bois neufs rapportés sur le Buffet d'orgues peints en huile 3 couches rebouchés

1 retour à gauche du buffet de	1. 80 + 0 88	—	1. 49					
1 épaisseur 0 55 + 0 10	—	0 65						
1 plinthe sous tuyaux de	1 13	—	"	1 13	0 18	0 20		0 20
Corniche sous tuyaux 2 06 + 0 41	—	2 47						
à fois 1/10 pour décalé des Canaux	—	0 92						
Dehors de cette Corniche 2 10 + 0 14	—	2 24						
peints en retour sous Corniche	1 86 + 0 87	—	1 69					
de 2 10 + 0 20	—	0 42						
Partie à droite du buffet semblable au détail du côté gauche	—	4 80				0 20		0 20
à reprendre le plus de largeur du montant sous Corniche 0 16 + 1 86	—	2 02						
		—	9 90	9 90	4 00	9 90	—	9 90

67  
13

809  
2  
3  
4  
}

— 21-82  
— 134 13-  
— 21 59-  
— 19 100-  
— 558 42-

~~803 23~~ 755 36



N <sup>os</sup> d'ordre.	DÉTAIL.	QUANTITÉS ou TIMBRE.	N <sup>os</sup> de la SÉRIE.	PRIX	MONTANT DES MÉMOIRES en						
					DEMANDE.		RÈGLEMENT.		RÉVISION.		
					fr.	c.	fr.	c.	fr.	c.	
				Report.....	<del>803 75</del>		755	36			
				<i>Cesque</i>			0	36			
				TOTAL.....	<del>803 75</del>		755	00			

Règlement..... 755-<sup>00</sup>  
Révision..... 755

Certifié véritable par l'Entrepreneur soussigné.

Paris, le 10 *avr* 1858

*J. Martin & Dirac*

L'Inspecteur soussigné certifie que les travaux et fournitures portés au présent mémoire ont été exécutés.

Paris, le 11 *avr* 1858

*M. L...*

Le Vérificateur chargé de la vérification et du règlement propose d'arrêter le présent mémoire à la somme de *Sept cent cinquante cinq francs*.

Paris, le 26 *avril* 1858

*W...*

L'Architecte en Chef de la 1<sup>re</sup> Section soussigné, après avoir examiné le présent mémoire, le règlement proposé par le Vérificateur, est d'avis de le régler à la somme de *Sept cent cinquante cinq francs*.

Paris, le 1<sup>er</sup> *Mai* 1858

*J. Dattari*

Révision faite du présent mémoire, les soussignés proposent d'en arrêter le règlement définitif à la somme de *Sept cent cinquante cinq francs*.

Paris, le 17 *juin* 1858

*J. Poyet & Morin*

Certifié pour la somme de

ACCEPTÉ le Règlement après Révision.

*pour le...*